

0101028N  
ACADEMIE DE REIMS  
LYCEE GENERAL CAMILLE CLAUDEL  
28 RUE DES TERRASSES  
10026 TROYES CEDEX  
Tel : 0325733474

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés  
à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 40

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 26

Quorum : 14

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 18/11/2016

Réuni le : 29/11/2016

Sous la présidence de : Herve Bord

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics pour les marchés à procédure adaptée d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :**

En application de l'article R 421-20 6°d du code de l'éducation, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts et dont l'incidence financière est annuelle et se limite au seuil fixé par l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 pour les marchés à procédure adaptée

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0